Image not found or type unknown

REPRESENTER UN DOSSIER DE SURENDETTEMENT

Par **seveg**, le **22/01/2013** à **18:44**

Bonsoir,
j ai constitué un dossier de surendettement fin 2011 qui a ete recevable en juin 2012 avec suspension des creances pour une durée de 18 mois.en fait a l epoque mon divorce n 'etait pas prononcé j etait chomage etc,,,aujourd'hui le divorce a ete prononcé mon ex epoux a soldé les creanciers que nous avions en commun,il m a versé une soulte et j'ai repris une activité a temps partiel mon but etant d'obtenir un temps plein. aujourd'hui mon conseiller banque de france m'a dit de reconstituer mon dossier avec les creances qu il me reste ,de declarer cette soulte pour l injecter dedans.
je voudrais savoir:
-si je peux garder cette somme ou une partie?
-comment faire si c'est possible?
-pouvez vous me conseiller pour rédiger la deuxieme lettre a joindre au dossier ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés